

Le Saint-Martinois

Bulletin municipal d'informations



Ciné d'été Carnelle,
le 1er septembre à Saint-Martin



Depuis septembre 2023

Le Syndicat Tri-Or accepte dorénavant vos anciens appareils électriques et électroniques (DEEE) dans le cadre de la collecte des encombrants à domicile.

Le fonctionnement reste exactement le même. La prise de rendez-vous se fait toujours par le formulaire Internet ou le Numéro Vert gratuit (0800 089 095).

Le prestataire vient à votre domicile collecter les encombrants que vous aurez préalablement listés et sortis devant chez vous.

Pour rappel, lorsque vous achetez un électroménager neuf, le vendeur a l'obligation de vous rendre l'ancien. Des bacs de collecte des petits appareils sont aussi à votre disposition dans la plupart des grandes surfaces.



Courant 2024

Dès 2024, nous devrons tous avoir la possibilité de trier nos biodéchets.



Les biodéchets regroupent les déchets de jardin et les déchets alimentaires (épluchures, restes, aliments non consommables, fruits abîmés...). Courant 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier ces déchets biodégradables. **Pour information, ce tri ne sera toutefois pas obligatoire pour les particuliers.** La mise en place de ce tri nécessite une réflexion approfondie. C'est pourquoi le Syndicat a engagé une étude sur les différentes solutions existantes pour y parvenir. L'enjeu est d'adopter les moyens les plus pratiques sur notre territoire composé de zones urbaines et rurales, **tout en maîtrisant les coûts afin de ne pas alourdir la charge pour les contribuables.**

Compostage individuel et partagé ? Points d'apport volontaire avec une nouvelle collecte ? Nous vous informerons prochainement sur les solutions retenues permettant à chacune et chacun de trier ses biodéchets.

QUE TROUVE-T-ON DANS VOS ORDURES MÉNAGÈRES ?

Une analyse du contenu des bacs et des sacs d'ordures ménagères a été menée en avril 2023. Des prélèvements ont été réalisés et étudiés sur les collectes de 5 communes afin d'avoir un échantillon représentatif de notre territoire.

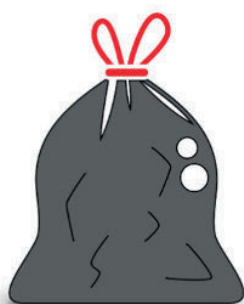


Plus du tiers du contenu des ordures ménagères n'aurait pas dû s'y trouver :

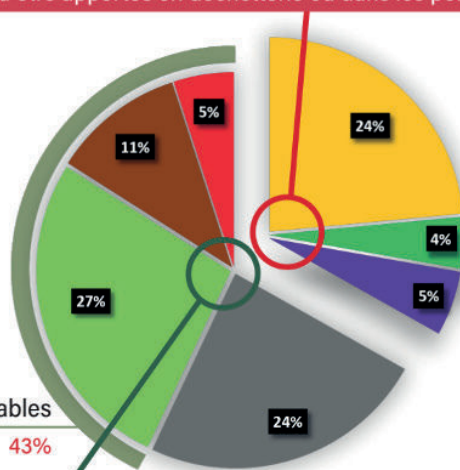
24% auraient dû être triés avec les emballages, papiers et cartons

4% auraient dû rejoindre les emballages en verre

5% auraient dû être apportés en déchetterie ou dans les points de collecte dédiés (ex : textiles)



Déchets biodégradables



■ Emballages, papiers, cartons 67 kg/an/hab.

■ Emballages en verre 12 kg/an/hab.

■ Déchetterie ou encombrants 15 kg/an/hab.

■ Sacs poubelles, déchets d'hygiène... 69 kg/an/hab.

■ Déchets de jardin 76 kg/an/hab.

■ Déch. alimentaires non consommables⁽¹⁾ 47 kg/an/hab.

■ Déchets alimentaires gaspillés⁽²⁾ 15 kg/an/hab.

(1) Os, coquilles, noyaux, épluchures, marc de café, sachets de thé...

(2) Aliments encore emballés ou déballés non consommés.

Les 2/3 restants étaient composés de :

24% de «réelles» ordures ménagères (sacs poubelle, couches, mouchoirs, litière...)

27% de déchets de jardin

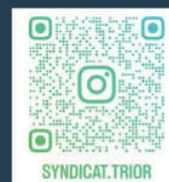
11% de déchets alimentaires non consommables (épluchures, aliments gâtés...)

5% d'aliments gaspillés

En conclusion, on peut trier encore mieux... Grâce à vous !



Rejoignez-nous sur Instagram !



SYNDICAT.TRI-OR



La sortie de ce sixième bulletin coïncide avec une série d'événements qui ne laisse pas indifférent.

Tout d'abord, le contexte politique international avec le prolongement du conflit russo-ukrainien à l'Est de l'Europe et, au Moyen-Orient, la guerre Israël-Hamas avec leurs cortèges de victimes trop souvent civiles. Ces quelques lignes n'ont certainement pas pour ambition d'apporter de solutions politiques durables aux conflits russo-ukrainien ou israélo-palestinien. Il existe des gens compétents pour cela ! Cependant, nous ne pouvons que constater l'instrumentalisation des réseaux sociaux sur ces affrontements avec pour conséquences une augmentation des incitations à la haine et, donc, une escalade de la violence. Malheureusement, les israéliens qui sont contre l'occupation ou bien les palestiniens qui ne sont pas d'accord avec le Hamas ont du mal à se faire entendre. Pourtant, ils doivent bien exister !

Dire que Dominique Bernard, professeur de lettres à ARRAS, tué à 57 ans par un jeune homme radicalisé, est une des premières victimes de ces discours de haine, peut s'entendre. Nous tenons ici à rendre hommage à cet homme discret, au professeur qui « n'aimait pas les honneurs ».

Le dérèglement climatique est un autre sujet d'inquiétude. Si les touristes apprécient peut-être les températures anormalement douces de ce début d'automne 2023, les métiers en lien avec la terre et la mer subissent des événements météorologiques extrêmes qui impactent les cultures et entraînent pour les consommateurs une hausse des prix des produits.

Tous ces événements alimentent insidieusement une inflation que les gouvernements peinent à contrôler.

Une inflation qui, faute d'être accompagnée d'une augmentation conséquente des salaires et des pensions, paupérise un nombre, malheureusement, toujours plus grand de nos concitoyens. Si la hausse de fréquentation des associations prodiguant une aide alimentaire est un des marqueurs les plus visibles, la hausse des taux d'intérêt pénalise l'accès au logement de manière générale. Se loger décemment, voire se loger tout court, devient difficile sinon impossible pour les plus défavorisés.

Enfin, si cette inflation n'est pas sans incidence sur le coût des projets de l'équipe municipale, la poursuite d'une gestion saine et rigoureuse du budget communal devrait nous permettre de réaliser nos principaux projets, notamment : l'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire, la ludothèque et la végétalisation de la cour de l'école élémentaire.

Bonne lecture...

Thierry PICHERY

Maire de Saint-Martin-du-Tertre

Sommaire :

• Édito	3
• Du côté de nos jeunes	4
• Atelier parents/enfants	5
• Brocante	6
• L'action sociale à Saint-Martin-du-Tertre	6
• Remerciements	7
• Ciné d'été Carnelle	7
• La rubrique associative	8
• Nos artisans ont du talent	9
• Démarchage à domicile : attention aux arnaques	11
• La réglementation n'empêche pas le civisme	13
• Fleurissement	14
• La rubrique de la minorité (texte remis le 11/9/23)	14
• Salon du livre	15
• Événements à venir	15
• Urgent : le centre de loisirs recherche des animateurs	15
• État civil	16

Du côté de nos jeunes

Bel été au Squat des Ados...

Afin de se ressourcer entre copains après une année scolaire bien remplie, nos jeunes ont participé aux activités variées proposées par l'équipe d'animation.

Ainsi du 10 juillet au 4 août, ils ont répondu « présents » pour une journée au Parc Astérix (un incontournable !), un voyage dans les arbres à Sherwood Parc ou encore des parties de Laser Game.

Mais l'été ne serait pas complet sans quelques activités culinaires en prélude à une soirée entre potes ou avec les parents pour clôturer le séjour.

Bien sûr, les animateurs ont aussi proposé différentes activités sportives, rallye photos, jeux et autres... Ainsi, les jeunes ont reçu la visite de deux animatrices qui leur ont fait vivre une journée de sensibilisation à la connaissance et à la protection de l'environnement. Répondant à une démarche tout à fait ludique et adaptée à leur âge, cet atelier a été mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec Tri-Or.

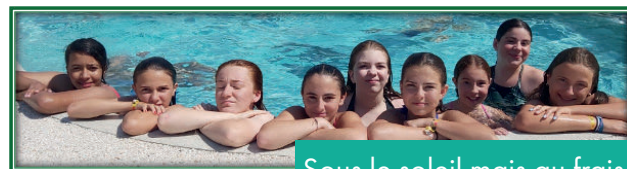
Mais l'été ne serait rien sans une véritable évasion ! Qu'à cela ne tienne ! Le lundi 24 juillet, un groupe de filles et de garçons embarquait pour une semaine de camping dans la baie de Somme. Outre la découverte du bord de mer, l'apprentissage rocambolesque de l'installation des tentes et les bons moments passés à la piscine, les jeunes ont pu découvrir le char à voile. Une expérience de vie collective et de loisirs qui, nous l'espérons, restera en bonne place dans leurs souvenirs des vacances d'été 2023.

D'ailleurs, dès le 1er septembre, une soirée autour de la présentation du film du séjour a permis à chacun de retrouver les bons moments partagés. Les parents, toujours très assidus, étaient aussi de la partie.

Comme pour chaque période de vacances scolaires, durant ces deux semaines de Toussaint, le Squat des Ados propose son programme aux jeunes âgés de 11 à 17 ans, à découvrir sur l'affichage et le site municipal.



Prêts pour mettre les voiles !



Sous le soleil mais au frais !

Caisse des écoles

Classe de neige

Les 3 classes de CM1/CM2 de l'école LANGEVIN-WALLON partiront à Morzine (Haute-Savoie) du 8 au 16 mars 2024. La Caisse des Ecoles (CdE) soutient financièrement ce projet des enseignantes, afin que la participation restant à la charge des familles ne soit pas un obstacle au départ de tous les enfants.

Pour alléger le coût de la classe de neige pour les familles, la CdE organise une bourse aux affaires de ski le samedi 2 décembre à La Martinoise. Nous appelons les Saint-Martinois qui ont des affaires de ski à céder ou à vendre à prix raisonnable à y participer. Toutes les informations vous parviendront en novembre.

Elections au Comité de la Caisse des Ecoles

Le Comité de la Caisse des Ecoles est composé d'élus municipaux, de représentants du préfet, de l'Education nationale et de membres, élus tous les trois ans, adhérents à la Caisse des Ecoles. Le renouvellement de ces membres aura lieu en décembre 2023. Intéressés par la mise en œuvre des projets dans nos écoles ? Les élections du Comité de la CdE sont ouvertes à tous ses adhérents : n'hésitez pas à vous engager.

Le Centre l'Escalade à Morzine





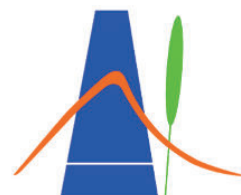
La mairie de St Martin-du-Tertre propose
Son troisième atelier parents/enfants

Mangeoire et nourriture pour oiseaux **Les 11 et 12 novembre 2023** **De 14h30 à 16h30 au Centre de loisirs**



**N'oubliez pas de vous inscrire en précisant votre
jour préféré, inscriptions limitées à 30 enfants.
La présence d'un parent est indispensable, merci !**

A apporter pour l'atelier si possible :
**Des pommes de pin, des pots de yaourts,
des brindilles...**



Brocante

Après quelques brocantes humides, sinon pluvieuses, le soleil a été enfin au rendez-vous pour la 46ème brocante de Saint-Martin-du-Tertre.

Attirés par la perspective de faire de bonnes affaires sur les brocantes organisées sur les communes voisines, les badauds sont venus en nombre déambuler le long des quelques deux cent mètres de stands.

Pendant la pause méridienne, exposants et badauds affamés sont venus dévaliser le stock de crêpes du Secours Catholique mais aussi les 20kgs de merguez/ chipolatas et près de 40kgs de frites de l'association SMA¹.

Brocante à Saint-Martin-du-Tertre !



À la fin de la journée, plusieurs exposants ont fait un geste écologique et solidaire en apportant les vêtements invendus au point de collecte Le Relais² situé sur la place Louis Désenclos.

Un grand merci à Tri-Or pour avoir mis à notre disposition le conteneur Le Relais.

L'action sociale à Saint-Martin-du-Tertre

Sortie du CCAS

Le 8 juillet, après un trajet d'un peu plus de 2 heures dans un car plein à craquer, de nombreuses familles Saint-Martinoises, ont pu respirer l'air pur de la mer dans le parc naturel régional Baie de Somme – Picardie.



Après avoir déambulé dans Saint-Valéry-sur-Somme, cité médiévale au cœur de la Baie de Somme, nos familles sont rentrées à Saint-Martin-du-Tertre, fatiguées mais satisfaites et ravies de leur journée.



¹ Association Saint Martin Animation, présidente Sophie BARROIS.

² https://www.lerelais.org/donner.php?page=pourquoi_donner

Remerciements

Tassadit BERTOUX

Depuis la création de KS Coiffure en février 2014, Tassadit BERTOUX a su prodiguer moult soins capillaires à ses nombreuses clientes et clients.

Appréciée pour sa constante bonne humeur, sa joie de vivre, son humour et son sourire, jamais avare de bons conseils et de ses heures de travail, Tassadit a su se constituer une clientèle fidèle, voire un cercle d'amis, qui s'est étendu bien au-delà des frontières Saint-Martinoise.

Tassadit a eu également à cœur d'accompagner et de former Théa et Leelou, et de partager avec elles sa passion capillaire. Son savoir-faire, sa patience et sa gentillesse ont ainsi permis à Théa et Leelou d'apprendre le métier et d'obtenir leur diplôme, et d'être à même de réaliser les couleurs et les coiffures les plus audacieuses qui soient.

Le 22 Juillet 2023, Tassadit BERTOUX et ses deux alternantes, Théa et Leelou (cf. photo ci-contre), proposaient une dernière fois une collection de shampoings, démêlants, colorations et autres soins spécifiques à leurs clientes.

Ce même jour, les nombreux participantes et participants à son pot de départ, qui débordaient largement au-delà de la petite placette de son salon de coiffure, ont montré à quel point Tassadit était appréciée par sa clientèle.

Après ces longues années de labeur, Tassadit s'est lancée dans de nouveaux projets, pas très loin, dans l'Oise.

Nous lui souhaitons de très belles réussites dans ses nouveaux défis et la remercions chaleureusement pour son dévouement et les bons services capillaires rendus à sa nombreuse clientèle Saint-Martinoise.



Ciné d'été Carnelle

Le 1^{er} septembre, dans le cadre du **Ciné d'été Carnelle**, organisé par le Pôle culturel de la Communauté de Communes Carnelle-Pays-de-France, la projection du film « Mia et le lion Blanc », initialement prévue à l'espace San Marcello, s'est finalement déroulée dans la salle Aragon pour cause de météo incertaine, voire défavorable.

Après avoir dégusté crêpes et sodas à la buvette tenue par l'association SMA, plus de 95 spectateurs, petits et grands, pour la plupart confortablement assis dans un transat, ont pu suivre pendant 90 minutes le périple extraordinaire de Mia, une jeune fille de 11 ans, avec Charlie, un lionceau blanc, à travers l'Afrique du Sud pour rejoindre la réserve sauvage de Timbavati.

Gageons que les plus sensibles à cette magnifique ode à la nature et à la belle histoire d'amitié entre Mia et Charlie n'ont pu retenir quelques furtives larmes.



L'ASSOCIATION : "LES JARDINS DES CINQ SOUS" C'EST

1 UN ECOSYSTEME

à la fois social et de biodiversité.



2



DE L'ENTRAIDE

entre les adhérents pour les tâches communes mais aussi pour l'entretien des parcelles, l'achat des graines....

3 UNE GESTION DE L'EAU RAISONNEE

par la récupération des eaux de pluie et le paillage systématique.



4



UN LIEU D'EXPERIMENTATION ET D'APPRENTISSAGE

par des ateliers, des échanges, et le partage d'expériences.

5 LA VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES

par le compostage, la récupération des feuilles de la commune, des tontes de pelouse, du fumier de cheval.....



Les jardins des 5 sous

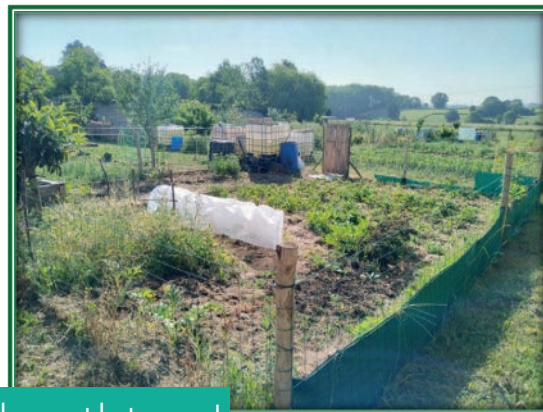


Créée il y a 5 ans avec comme objectif de promouvoir la biodiversité, la culture de variétés reproductibles et ainsi améliorer le contenu de nos assiettes, cette association rassemble aujourd'hui 21 familles.

Entre sa parcelle, les parties communes qu'il faut entretenir et les activités dans la serre, il y a toujours quelque chose à faire.

Et c'est avec plaisir que, le soir, après une journée à cultiver la terre, les jardiniers se retrouvent pour partager un moment de convivialité.

Au jardin le travail ne manque pas !



Les saisons et la météo donnent le tempo !

Nos artisans ont du talent

Société de conserverie Franconade à Saint-Martin-du-Tertre

Interview réalisée par Mme Agnès DREUX

- **Comment vous est venue l'idée de vous lancer dans la conserverie ?**

Au départ, il y a la passion du jardinage sur un terrain de 7000 m² à Saint-Brice dont la production de légumes était très importante. Alors, l'idée nous est venue de les transformer pour ne pas les gaspiller.

- **Depuis quand votre EURL³ existe-t-elle ?**

Depuis novembre 2021, bientôt deux ans.

- **Quelles difficultés avez-vous rencontrées pour créer votre société ?**

Elle a été difficile à créer. Pour avoir les bonnes informations, cela a été compliqué. Elle n'était pas identifiable. Nous avons été répertoriés à la Chambre de Commerce comme vendeur en épicerie fine. Pour la création d'une société de conserverie, il fallait investir davantage, avoir un apport financier plus important pour l'achat de nombreuses machines et surtout produire en grande quantité.

- **Quelles aides avez-vous obtenues pour vous installer ?**

Nous n'avons pas réussi à obtenir d'aides financières, nous avons dû financer nous-même.

³ Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

- **Avec quels maraichers travaillez-vous ?**

Nous avons actuellement 5 maraichers du Val-d'Oise, un de l'Oise et un des Yvelines. Les maraichers font de la culture raisonnée.

- **Quels sont vos réseaux de distribution ?**

Nos produits sont distribués sur une vingtaine de marchés et vendus par les maraichers qui nous fournissent les fruits et les légumes. Les prix sont définis par nos maraichers. Nous avons un site internet <https://conserverie-franconade.fr/>, un compte Facebook et une adresse mail : franconade@gmail.com, les particuliers peuvent commander et venir prendre au domicile, rue Gabriel Péri.

- **Qu'elles sont vos différentes techniques de transformation ?**

Nous faisons du déshydraté, de la pasteurisation et de la stérilisation. En fonction des fruits et des légumes, la durée et le degré de température varient. Nos produits sont transformés de façon artisanale en suivant le cycle des saisons. Nous tenons particulièrement à respecter les goûts et la valeur nutritionnelle des fruits et des légumes.

- **Qu'utilisez-vous comme machines ?**

Nous avons investi dans une machine à autoclave, un capsuleur à vapeur, un déshydrateur, une doseuse volumétrique et un confiturier robotisé.

- **Que produit votre jardin à Saint-Martin ?**

Nous avons des fraises, des cerises, des framboises, des kiwis, des tomates et nos herbes aromatiques.

- **Quelle quantité annuelle de produits transformez-vous ?**

Nous n'avons pas encore assez de recul pour pouvoir faire une estimation. Nous avons une grande variété de fruits et de légumes qui ne demandent pas les mêmes temps de transformation. Il faut deux jours pour produire 150 kg de compote. Nous transformons en moyenne 500 kg de produits par semaine.

Nos produits finis sucrés sont les compotes (pomme, pêche de vigne...), les confitures (fraise, abricot, cerise, mirabelle...), les sirops (même de fleurs), des fruits au sirop (quetsche, abricot...), des pâtes à tartiner et des pâtes de fruits.

Nos transformations salées sont les soupes (potimarron, butternut, sucrose du Berry, tomate basilic, velouté d'ortie pomme de terre, velouté de courgettes...), le confit d'oignons, des pickles, le caviar d'aubergines et de courgettes, le gratin dauphinois et les conserves de légumes (ratatouille, haricots verts et beurre, courgettes, aubergines...).

Le cahier des charges le plus important concerne l'hygiène. Nous travaillons une seule matière première à la fois pour garantir une meilleure traçabilité et pour maîtriser les allergènes.

- **Arrivez-vous à en vivre ?**

Nous pourrions faire une estimation à partir de 2024. Nous avons fait des erreurs et avons rencontré des problèmes techniques, les contenants en verre n'étaient pas toujours identiques en taille, en poids et cela a posé des difficultés de calibrage avec les machines. Nous avons eu des pertes.

- **Comptez-vous vous agrandir ?**

Nous n'envisageons pas de nous agrandir pour le moment. Nous sommes à la recherche d'un local à louer pour avoir plus d'espace.

- **Quels sont vos autres projets ?**

Nous projetons de diversifier encore nos produits. Nous sommes en train de finaliser notre site Internet afin que les particuliers commandent leurs paniers qu'ils pourront retirer dans un point relais.



Démarchage à domicile : attention aux arnaques

10 CONSEILS PRATIQUES

- 1 N'utilisez pas les numéros issus de flyers déposés dans les boîtes aux lettres et méfiez-vous des publicités vantant les interventions rapides de certains professionnels.
- 2 Anticipez et élaboriez vous-même votre liste de numéros d'urgence.
- 3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- 4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur, et, dans la mesure du possible, prenez soin de contacter préalablement votre compagnie d'assurance pour vérifier quelles réparations sont prises en charge par votre contrat et à quelles conditions.
- 5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- 6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit ; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- 7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- 8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- 9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches.
- 10 Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

**Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr**

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

www.economie.gouv.fr/dgccrf

DGCCRF – septembre 2023



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

FAITES-VOUS DÉPANNER **PAS ARNAQUER**



PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ?
PANNE D'ÉLECTRICITÉ ?
SUIVEZ NOS CONSEILS PRATIQUES

 **DG CCRF**

Direction générale de la
concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

La réglementation n'empêche pas le civisme

Propreté des trottoirs :

L'arrêté municipal n°2021 / 170, relatif à l'entretien des trottoirs, précise notamment que :

- l'accumulation de matières diverses (feuilles, fleurs, etc.) sur les trottoirs peut rendre ceux-ci glissants et constituer un danger pour les passants. Aussi les habitants sont tenus de procéder au nettoyage des trottoirs au droit des immeubles bâtis ou non bâtis dont ils sont propriétaires ou locataires (balayage et désherbage) sans rien laisser sur le trottoir ni sur le caniveau.
- Par temps de neige ou de verglas, les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus de dégager les trottoirs devant les immeubles et habitations.

Nuisances sonores :

Quels sont les jours et les horaires pendant lesquels les travaux sont autorisés ?

Extraits de l'arrêté municipal n° 2017 / 205 « Environnement – réglementation contre le bruit » :

Les émissions vocales et musicales émanant des salles polyvalentes ou autres sont autorisées :

- Jusqu'à 22 heures les dimanches, jours fériés et jours ouvrables,
- jusqu'à 24 heures les samedis et veilles de jours fériés.

Sur les voies publiques, les voies privées accessibles au public et dans les lieux publics sont interdits : les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif ou répétitif et notamment ceux produits par les émissions sonores de toute nature, les émissions vocales et musicales, l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore, les deux-roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux, en bon état de fonctionnement ; les tirs de pétards et autres pièces d'artifice et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 2-1 pourront être accordées lors de circonstances particulières ou exceptionnelles ou par l'exercice de certaines professions. Les demandes de dérogation doivent être réceptionnées par le Maire au moins 15 jours avant les manifestations.

Des dérogations sont accordées de façon permanente :

- Le 31 décembre à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures le 1^{er} janvier,
- Les 13 juillet à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le 14 juillet,
- Le jour de la fête de la musique à partir de 20 heures jusqu'à 3 heures le lendemain,
- Les soirs de la fête annuelle de la commune à partir de 20 heures jusqu'à minuit avec musique modérée au-delà de 22 heures.

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués, comme le stipule la réglementation préfectorale, que :

- De 08 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- De 09 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- De 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Propreté des résidences collectives

Les bailleurs, mais aussi les locataires doivent maintenant prendre rendez-vous auprès de Tri-Or pour le ramassage des encombrants. Chaque Saint-Martinois doit être responsable et adopter les bons gestes.



Après avoir visité notre beau village en septembre, le jury de « Villes et Villages fleuris » a décidé de récompenser notre engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le paysage, le végétal et le fleurissement en nous décernant de nouveau une fleur.

Les critères d'évaluation⁴ portaient en particulier sur la démarche globale de valorisation communale, les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité, la cohérence des aménagements paysagers et leur gestion selon les différents lieux de la commune, les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des visiteurs et des acteurs pouvant être concernés ainsi que la présentation du patrimoine végétal et du fleurissement.

Le jury a, par exemple, apprécié nos efforts pour mieux gérer les eaux de ruissellement (désimperméabilisation de la place Louis Désenclos, projets de toit végétalisé du restaurant scolaire et de végétalisation de la cour de l'école élémentaire...) ainsi que la cohérence de notre fleurissement (parterres fleuris de plantes vivaces aux entrées du village et aux principaux carrefours).



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

La rubrique de la minorité (texte remis le 11/9/2023)

Propreté, Salubrité, Environnement !!!

Au fil du temps notre cadre de vie se dégrade. Saint-Martin est bien moins entretenu que durant le mandat du maire précédent. Les herbes poussent aux endroits récurrents, sur les trottoirs, dans les caniveaux, les arbustes des chicanes meurent de soif, ce n'est pas joyeux !

Les haies de certains propriétaires débordent sur l'espace public et gênent les piétons (rue de Franconville, Bellan, haut du passage Bellevue, etc...).

Les parterres devant la mairie sont insignifiants et dépourvus d'originalité. Ils manquent de couleurs et de caractère ce qui laisse perplexe.

Quel contraste avec les massifs de fleurs en sorties de village qui cette année sont jolis, à part ceux composés uniquement de mini-rosiers qui sont sans intérêt.

À l'Espace Naturel Sensible du Vivray, face à l'école élémentaire, un plan de gestion écologique et biodiversité pluriannuel 2018/2030 était établi avec l'ENS 95. Dès 2018 des visites au public ont été organisées par « Sortie Nature en Val d'Oise » pour l'étendre par la suite aux scolaires. Depuis juillet 2020 tout semble abandonné, les visites, la maquette du Bois de Boulogne jusqu'au lavoir prêt à s'écrouler ! Encore du patrimoine communal qui s'en va !

Coté poubelles publiques c'est désolant, on laisse entasser des sacs de déchets au pied des containers des semaines jusqu'à ce qu'ils soient ramasser.

Le bilan risque d'être lourd pour garder la 1^{ère} fleur décernée par la Région en 2019.

Quel dommage pour notre bien vivre !

³ <https://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-criteres-devaluation>

Salon du livre

Dimanche 15 octobre, le 3e Salon du livre, proposé par l'association SMHPT (Saint Martin Histoire Patrimoine et Territoire) a remporté un franc succès.

Cinquante auteurs, illustrateurs et éditeurs ont présenté leurs derniers ouvrages, offrant ainsi un large éventail de lecture pour les longues soirées d'hiver à venir.

Ils proposaient aux lecteurs : albums pour la jeunesse, romans légers et humoristiques, romans noirs à vous faire trembler, policiers avec cadavres et sang garantis, dont certains écrits par une spécialiste en criminologie, poésie, ouvrages historiques sur le village, le télégraphe de Chappe, le château de Saint-Martin, et des BD... pour tous les âges. Une nouveauté, il y avait une présentation de marque-pages surprenants et raffinés.



Animations

À 10h30, la lecture d'un conte par Mireille MIREJ, avec MattZieu RADENAC illustrant des scènes du conte, a enchanté une douzaine d'enfants très attentifs. L'après-midi à 15h30, Christian BÉCART présentait ses recherches sur Louis Sulpice Varé, architecte paysagiste de Saint-Martin et créateur du bois de Boulogne, devant une dizaine d'auditeurs très concentrés découvrant un personnage inconnu ou presque du grand public.

Une excellente initiative ! Renouvelant sa prestation de l'an passé, une editrice offrait un livre aux enfants de trois à six ans accompagnés de leurs parents, encourageant ainsi la lecture dès le plus jeune âge.

Dans une bonne ambiance, un public empressé avec de nombreux enfants a sillonné les allées du salon se renseignant sur les livres et n'hésitant pas à converser avec les auteurs en toute sérénité.

Les Saint-Martinois étaient satisfaits de ce salon, les exposants et les organisateurs aussi, vivement 2024 !

Daniel BADUEL

Evénements à venir

- Samedi 11 novembre : cérémonie de l'armistice du 11 novembre.
- Samedi 11 et dimanche 12 novembre : 3ème atelier parents/enfants, mangeoire/nourriture pour oiseaux.
- Samedi 18 novembre : bourse aux jouets en partenariat avec le Secours Catholique.
- Dimanche 19 novembre : loto organisé par l'APE.
- Dimanche 26 novembre : concert de jazz organisé par SMA.
- Samedi 2 décembre : bourse aux vêtements de ski organisée par la Caisse des Écoles.
- Vendredi 8 décembre : sortie exceptionnelle des anciens à Cergy-Pontoise pour le spectacle « Le Marchand de Sable sur Glace » organisée par le CCAS.
- Samedi 16 décembre : repas des anciens et remise des colis de Noël organisés par le CCAS.
- Dimanche 17 décembre : marché de Noël organisé par SMHPT.

Urgent : le centre de loisirs recherche des animateurs

L'association ACELVEC recherche des animateurs titulaires du BAFA (ou en cours de formation) pour encadrer les enfants (4 à 11 ans) du centre de loisirs de Saint-Martin-du-Terre durant les mercredis en périodes scolaires.

Si vous êtes intéressé, déposez en mairie vos CV et lettre de motivation à l'attention de la présidente.

Naissances

LESELLIER Victor, Patrice, Fabrice né le 19 juillet 2023 à Beaumont-sur-Oise
LAMOUREUX Colynn, Malika, Carolane née le 1er août 2023 à Eaubonne
MOREAU Rose, Nicole, Nathalie née le 23 août 2023 à Beaumont-sur-Oise
LHERMITTE Amélya, Evelyne, Lucette née le 28 août 2023 à Eaubonne
SIEK Clémence née le 4 septembre 2023 à Beaumont-sur-Oise
SAIGH Maël né le 10 septembre 2023 à Beaumont-sur-Oise



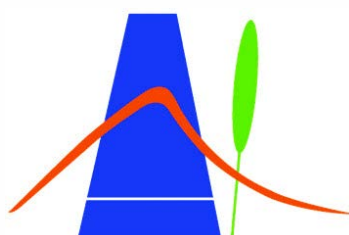
Mariages

OUMET Stéphane, Joseph, Aurèle, et BODIN Stéphanie, Claudette, Virginie le 16 septembre 2023
DEQUIN-FERRÉ Vincent, Marc, Elie et KONGS Gaëlle, Andrée, Anne-Marie le 23 septembre 2023



Décès

DAIME Dolores, Claudine décédée le 19 juillet 2023 à Sarcelles
TUAL épouse DUFOUR Anne-Marie, décédée le 28 juillet 2023 à Beaumont-sur-Oise
HASCOËT Marie, Thérèse décédée le 4 août 2023 à Noyal-Pontivy (Morbihan)
BRANCOTTE Gérard, Raymond décédé le 14 août 2023 à Gonesse
DROULIN Michel, Marcel, Henri décédé le 5 septembre 2023 à Saint-Martin-du-Tertre
KIEN Sylvestre, Charles décédé le 5 septembre 2023 à Saint-Maur-des-Fossés
PERROT Veuve CHEVALIER Jeanne, Marie décédée le 12 septembre 2023 à Gonesse
RICHER Serge, Robert, Pierre décédé le 10 octobre 2023 à Pontoise
ROULLIER Michèle, Marie-Thérèse veuve KMIETIK décédée le 12 octobre 2023 à Beaumont-sur-Oise.



Saint-Martin-du-Tertre